

Organisation et dynamique des systèmes de production dans le terroir de Bandafassi (Sénégal)

Incidence sur la pratique de la jachère

Paul Ndiaye*, Jean Boulet**

Dans le terroir villageois de Bandafassi, l'agriculture constitue l'activité dominante des populations. Les productions agricoles sont diversifiées et concernent l'agriculture sous pluie et le maraîchage. Elles sont largement tributaires d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut citer :

- la disponibilité et la qualité des terres cultivables ;
- la quantité d'eau enregistrée et la régularité de la pluviométrie ;
- la quantité de semences utilisées et l'équipement agricole.

Les plus grandes superficies cultivées concernent principalement les grandes cultures (arachide, sorgho, maïs, coton, riz, fonio). La culture maraîchère est très peu pratiquée dans le village de Bandafassi car prédateurs et parasites y font de nombreux dégâts.

En dehors de l'agriculture, qui est la principale activité de tous les groupes ethniques (peul et bédik), l'élevage occupe une place importante, surtout chez les Peuls. Chez les Bédiks, le bétail se résume à quelques moutons, chèvres et vaches qu'ils préfèrent confier à leurs voisins peuls.

Au-delà de ces caractères généraux, les rapports des hommes avec leur espace peuvent varier considérablement d'une ethnie à une autre, ce qui impose d'étudier leur système de production (bédik et peul). Ils induisent des enjeux dont la traduction apparaît localement sous la forme d'une modification de la pratique de la jachère.

Le système de production bédik

Agriculteurs et chasseurs, les Bédiks mènent une vie sédentaire organisée en vue d'une économie de subsistance. Ils cultivent le sorgho, le fonio, l'arachide, les pois de terre, un peu de maïs, les haricots et le manioc. La culture du sorgho, qui représente l'aliment de base, est de loin la plus importante. Dans tous les rituels, la bière de mil tient une place considérable.

[...] les Bédik souffrent régulièrement des limites de leurs récoltes contrairement aux Bassari qui stockeraient dans leurs greniers des réserves pour plusieurs années.

Gomila & Ferry (1966 : p. 213)

* Université Cheikh Anta Diop (Ucad), Dakar-Fann (Sénégal).

** Institut de recherche pour le développement (I.R.D., ex Orstom), B.P. 1386, Dakar (Sénégal).

Ainsi, entre le premier semis et le moment où le maïs peut être coupé, les réserves alimentaires sont épuisées et, au cours de cette période de soudure souvent difficile, les Bédiks pratiquent la cueillette. Ils partagent cette situation avec les Peuls qui éprouvent les mêmes difficultés.

En ce qui concerne l'organisation du travail, les hommes et les femmes ne font pas les mêmes cultures. Auparavant, l'homme cultivait le sorgho, le fonio et le maïs ; la femme s'occupait du riz, de l'arachide et des pois de terre.

Actuellement, cette répartition des cultures est perturbée par l'émigration des jeunes actifs, l'augmentation du nombre de personnes à nourrir, mais aussi par une évolution des mentalités. Les femmes s'investissent dans les cultures jadis réservées aux hommes : le fonio, le maïs et même le sorgho. Toutefois, certaines activités comme le défrichage, les labours et la réparation des cases demeurent des activités masculines.

La part d'activités réservée aux enfants dans cette répartition des tâches est importante. Ils interviennent jusqu'aux récoltes, surveillent surtout les champs de sorgho, d'arachide et de maïs exposés aux attaques des oiseaux et des singes.

Cela explique la désertion des villages bédiks pendant le jour, durant toute la saison des pluies. Les repas sont préparés et consommés dans les champs ; la famille rentre chaque soir au coucher du soleil. Certaines familles, dont les champs sont éloignés, s'installent même à proximité de leur lieu de travail, créant des hameaux de culture.

Dans le système de production bédik, les champs sont regroupés par famille de même lignée (Kamara - Keita - Kanté) et il revient au chef de famille d'organiser les travaux. On ne peut pas étudier ce système sans faire allusion à la culture itinérante qui consiste à se déplacer à mesure que les sols s'épuisent. En conséquence, le cultivateur doit constamment défricher de nouvelles terres de culture, mode d'exploitation de l'espace qui se rencontre partout au Sénégal oriental. Cette pratique est caractéristique du système traditionnel qui consiste à dégager l'espace par le brûlis ; la cendre obtenue est répandue sur le futur champ comme fertilisant. Le cultivateur se déplace à mesure que le sol, épuisé, n'est plus apte à produire. Ce comportement suppose des densités de population très faibles et une grande disponibilité en terres agricoles.

Il s'agit là d'un système qui, du point de vue agricole, a pour objectif principal la satisfaction des besoins du groupe. C'est une agriculture de subsistance, qui n'utilise pas d'engrais, à l'exception des champs de coton bénéficiant de l'appui de la Sodefitex⁽¹⁾.

Du point de vue des paysans bédik, chacun a le droit de cultiver toute portion de terrain qu'il jugera fertile. D'après Benoît (1993) « on ne refuse pas la terre à celui qui la demande dans le respect de la coutume ».

Pourtant, chez les Bédiks, le manque de terre a poussé une partie d'entre eux à se rabattre sur les versants de collines, tandis qu'une autre partie a préféré occuper le plateau, à la conquête de nouvelles terres. C'est dans ce contexte que les quartiers de Bandiangué et de Indar ont été créés.

Les champs sont installés sur les versants du massif de Bandafassi, espace marqué par la rigueur des conditions pédologiques et topographiques. Les dénivellations peuvent atteindre cent à cent cinquante mètres et donner lieu à de fortes pentes (30 à 40 p. cent) d'après Chauvel (1967). Les sols y sont souvent fertiles mais leur mise en culture présente de nombreuses contraintes :

- sols gravillonnaires ;
- fortes dénivellations et risques d'érosion ;
- enfin, sols rapidement épuisés (en 4 ou 5 ans d'exploitation) et nécessité de longues jachères (10 ans environ).

(1) Société de développement des fibres textiles.

Malgré toutes ces contraintes, les Bédiks ont su mettre en valeur ce milieu avec un système de production très adapté. Remarquons au passage que c'est sur les versants que l'on rencontre les plus beaux champs de sorgho du village.

Pour lutter contre l'érosion due au ruissellement et protéger du même coup les sols dont la profondeur est faible, les Bédiks ont réalisé des cordons pierreux faits de blocs de latérite. Ce système est le même que celui décrit par Aïdara (1995) chez les Bassari de Salémata installés, eux aussi, sur des collines.

Les Bédiks qui vivent dans les quartiers situés à proximité des Peuls ont reproduit le même système de production que ces derniers. On retrouve, autour des concessions, des champs assimilables à des «champs de case» dans la mesure où on y cultive les plantes à sauce (gombo, taro, patate douce...). Cependant, les différences avec la *tapade*⁽²⁾ apparaissent nettes : absence de clôture ; eaux usées et ordures ménagères utilisées à la place de la fumure animale. En outre, le maïs, le sorgho et d'autres plantes sont cultivés dans ces champs qui constituent une faible portion des surfaces exploitées. L'élevage, presque inconnu chez les Bédiks, joue au contraire un rôle non négligeable dans le système de production peul.

Le système de production peul

Il est important de remarquer que les Peuls de Bandafassi sont en réalité des Bédiks islamisés et foulanisés ; leurs traditions ancestrales ne relèvent pas de celles des éleveurs nomades. Comme le fait d'ailleurs remarquer Pelissier (1966 : p. 425) à propos des Peuls du Fouladou (Casamance soudanienne) :

[...] *la sédentarité des lieux habités [...] ne manque pas de surprendre chez des éleveurs célèbres pour leur permanente mobilité.*

L'asservissement ancien au Fouta-Djallon et l'assimilation culturelle au monde peul en font un groupe atypique, à la fois proche des Bédiks, par la souche originelle commune, et distinct des Peuls, par un pastoralisme marginal.

Chez les «Peuls de Bandafassi», l'agriculture associe spéculations végétales et animales. Il existe un enclos, ou *tapade*, dont une partie est partagée entre les femmes (le *sountouré*) et cultivée parfois avec l'aide des enfants. Ainsi, on distingue deux types de champs :

- les champs de case ;
- les champs de brousse.

Les champs de case

Les champs de case sont réservés à la culture du maïs en association avec des plantes à sauce (gombo, haricot, taro, gombo). Autour des cases, les sols appelés *bingal* en peul sont très riches en matière organique. Pendant la saison sèche, le séjour des animaux dans cet espace a permis au *bingal* de bénéficier d'un apport substantiel en fumure animale.

Les champs de case, exploités en permanence, font que la *tapade* correspond à un lieu de vie et de production. Il n'y a pas de risque d'épuisement du sol, constamment enrichi par les fèces de vaches, de chèvres et de moutons ; de ce fait, le sol dispose toujours de bonnes aptitudes culturales et permet une culture permanente (maïs).

Ces champs sont entourés d'une clôture en branchage munie de passage à moitié barricadé. La clôture, régulièrement entretenue par les hommes pendant la saison sèche, empêche la pénétration des animaux pendant la saison agricole. Au sein de chaque *tapade* vit une

(2) Enclos de haies, vive ou morte, dans lequel on habite et qu'on cultive de façon permanente.

famille élémentaire. Les relations socio-économiques intrafamiliales sont restées les mêmes que celles déjà décrites par Fréchou (1965, *cité par* Boulet & Talineau, 1988 : p. 103) dans le Timbi, en Guinée. L'époux attribue une partie de la *tapade*, le *sountouré*, à la femme qui la cultive à sa guise ; les produits lui reviendront intégralement, à charge pour elle de nourrir ses enfants et son époux. Cette dernière obligation étant partagée avec les autres épouses.

L'entraide est assez couramment pratiquée à l'intérieur de la *tapade* pour certains travaux, tels les semis de maïs, mais peu entre les *tapade* d'un quartier, malgré les liens de parenté. Ainsi, les travaux collectifs, entrepris au moment des défrichements, labours et récoltes, semblent tomber en désuétude, au profit d'un individualisme familial.

Les champs de brousse

Ce sont les champs exploités à l'extérieur du village. Les principales cultures pratiquées y sont : le sorgho, l'arachide, le fonio, le riz et le coton. Leur situation dépend de deux facteurs : la nature des sols et la position topographique.

On distingue dans le système de production peul, différents types de champs extérieurs :

- le *dunkire* se localise sur le plateau. Il s'agit de sols à recouvrement sablo-argileux avec des débris de cuirasse. L'arachide et le fonio y sont cultivés en rotation sans jachère. Le *dunkiré* correspond à un sol noir avec risque d'hydromorphie ;

- le *seeno*, dont le sol est un mélange de sable blanc et d'argile, se situe en bas de pente. Il est possible d'y faire du maraîchage, mais, les contraintes liées aux parasites et à l'action des prédateurs limitent cette activité.

Dans ces champs interviennent aussi bien les hommes que les femmes ; contrairement à la *tapade*, ils ne reçoivent pas de fumure animale ou domestique. Cette situation s'explique par plusieurs raisons :

- d'abord le cheptel n'est pas important au point de permettre aux paysans de disposer de fumure en quantité suffisante ;

- ensuite, les champs sont éloignés du village dans la mesure où l'agent forestier interdit aux paysans de défricher près de la route ;

- enfin, il se pose un problème de transport dans un milieu où la bicyclette est le moyen de déplacement le plus répandu.

Pour la préparation du sol, le paysan arrache la végétation naturelle, la brûle et utilise les cendres comme engrais. Ce système ne permet pas la répétition d'une même culture plusieurs années de suite. Pour assurer la permanence de l'exploitation du champ, le paysan doit associer les plantes dans le temps (rotation) et dans l'espace (assolement). Une telle association exprime le choix du paysan en fonction du milieu et elle est la base du système de production.

Chez les Peuls de Bandafassi, on a un système qui intègre agriculture et élevage. Cette intégration découle du fait que, en plus de leurs habitudes pastorales, ils s'adonnent aussi à l'agriculture. Cela nous amène à parler du type d'élevage pratiqué par les Peuls et qui est ici peu développé.

La terre, premier facteur de production

Cultiver, c'est combiner au mieux les facteurs de production (la terre, l'eau, le travail, les outils, les semences...). À Bandafassi, l'économie repose sur l'agriculture ; or, pour tout paysan, le premier facteur de production, c'est la terre. C'est ainsi que le système agricole repose sur deux facteurs : le défrichement de terres de culture et les outils qui constituent la base technique permettant aux populations de tirer parti des espaces conquis.

L'accès à la terre est l'élément déterminant dans une société rurale puisqu'elle assure la richesse et la survie des différents groupes humains. Dans le terroir de Bandafassi, il existe deux systèmes de gestion des terres : le système traditionnel ancestral et le système moderne et étatique.

Le système traditionnel

Sur le plan traditionnel, le système présente des différences selon qu'on se trouve chez les Bédiks ou chez les Peuls.

Le système bédik

Les terres sont réparties entre les familles (Keïta, Kamara, Kanté), fait qui remonte à l'occupation du site. L'obtention de terres dépend d'une seule loi : le droit du feu et de la hache. Cette loi consistait à cibler une partie de la forêt pour la défricher. Le défrichement ne prend fin que si l'acteur parvient à une zone déjà défrichée.

C'est ainsi que chaque famille dispose de ses propres terres et la distribution est du ressort du chef de famille. Les principaux bénéficiaires sont les membres de la famille qui ont atteint l'âge du mariage. On a un système lignager, la terre appartient à toute la famille et non à une seule personne.

Le système peul

Chez les Peuls, nous avons constaté un individualisme agraire très marqué, contrastant fortement avec ce que l'on trouve dans la société bédik. Ainsi, on assiste à une focalisation de chaque exploitant sur ses propres activités, ce qui se traduit alors par une indépendance des ménages par rapport au reste de la collectivité.

En-dehors du critère d'appropriation individuelle, il y a aussi le mode d'acquisition par héritage. Les étrangers bénéficient de terres mais seulement dans le cadre d'une offre ou d'un prêt parce que, dans le système foncier traditionnel, la terre ne peut être ni vendue ni louée. Les droits fonciers sont très complexes dans la plupart des cas, seuls les habitants du terroir peuvent les comprendre.

En ce qui concerne le système de marquage territorial, la toponymie joue un grand rôle dans l'identification de l'espace. La végétation, les cours d'eau et le paysage sont utilisés comme éléments de référence dans la délimitation des lieux (champs, villages, quartiers).

Ainsi pour délimiter son champ, le paysan prend comme point de repère : le grand arbre, la grosse pierre, la route ou la rivière. Actuellement, l'autorité traditionnelle de la terre a tendance à disparaître, la terre appartient de plus en plus à des individus ou à l'État. Cela amène à parler du système foncier moderne.

Le système foncier moderne

Depuis l'avènement de la loi 72.25, le régime foncier a théoriquement changé. C'est le Conseil rural qui a maintenant compétence pour distribuer les terres qui sont allouées à partir des demandes formulées par les paysans. Ces demandes sont examinées du point de vue de la capacité d'exploiter et des ressources disponibles (taille de la famille, moyens de production...).

En principe, un suivi strict devrait être réalisé sur les affectations pour éviter le détournement de destination, car les terres laissées en jachère sont, elles, versées dans le domaine aliénable par la Communauté rurale au bout de cinq ans. Actuellement, seul le détenteur d'une autorisation peut théoriquement mettre en valeur une terre ou en revendiquer la propriété.

Le nouveau code foncier, même s'il est censé apporter un certain nombre d'avantages (propriété individuelle, droit de vendre, droit à l'indemnisation en cas d'expropriation) a soulevé de nombreux griefs de la part des paysans.

La jachère : une dynamique impulsée par des stratégies concurrentielles

La réalité de la gestion actuelle des terres est très différente de ce schéma théorique. La conséquence en est que le système traditionnel persiste, car le caractère législatif et réglementaire conféré à la gestion du domaine foncier pose plus de problèmes qu'il n'en résout concrètement (superposition du droit coutumier et du droit moderne, imprécision sur les limites réelles des communautés rurales, donc des champs d'exercice, des prérogatives des conseillers ruraux...):

Dans le terroir villageois de Bandafassi, des problèmes fonciers commencent à apparaître. Les besoins sont exprimés au chef de village et au Conseil rural; cependant les demandes restent sans réponses, et cela peut durer trois ou quatre ans.

Les Bédiks, premiers occupants mais numériquement minoritaires, s'appuient sur une légitimité par antériorité pour considérer la terre comme leur patrimoine; ils n'éprouvent donc pas la nécessité de demander une terre qui, selon eux, leur appartient. Le recours aux dispositions administratives, notamment la compétence du Conseil rural, a une incidence faible sur leur approche foncière principalement déterminée par la coutume.

Les Peuls se réfèrent plutôt au droit moderne appliqué par le Conseil rural et à leur statut majoritaire pour revendiquer des terres dont ils ont également besoin. Une enquête rapide réalisée par Ndiaye en 1996 (Ndiaye, 1997) a montré que trois quarts des paysans peuls rencontrés reconnaissent avoir déposé une demande depuis deux à trois ans, mais restée sans suite; ils ont besoin de nouvelles terres de culture compte tenu du fait que, dans le système de production local, les champs se déplacent à mesure que les sols s'épuisent mais le défrichement sans autorisation est formellement interdit. Une telle situation incite parfois à des tentatives de mise devant le fait accompli pour la reconnaissance d'un droit: la demande d'affectation faisant suite à un défrichement opéré.

Fait assez ordinaire en Afrique, la situation qui émerge dans le terroir de Bandafassi révèle donc un antagonisme latent entre deux groupes ethniques qui développent des stratégies d'occupation de l'espace ayant une incidence significative sur l'organisation de la jachère. Quels sont les enjeux moteurs de ces stratégies? Il faut considérer plusieurs éléments. La logique qui sous-tend cette opposition de perception et de stratégie doit être analysée à travers le fait que la mise en place de nouvelles dispositions administratives (Conseil rural) produit localement des opportunités d'accès à la terre saisies par la majorité peul; toutefois, les perspectives d'appropriation foncière sur lesquelles ouvre la nouvelle donne se révèlent particulièrement perturbantes pour les systèmes de production locaux, évoluant rapidement sous la pression de facteurs non techniques, mais sociologiques.

Les deux groupes ethniques en place dans le terroir se réclament en effet de légitimités différenciées, historiquement et sociologiquement. Le processus compétitif qu'ils ont enclenché, dès lors, pour le contrôle du foncier a deux résultats immédiats:

- d'abord une nette option pour le défrichement généralisé de façon à prévenir toute revendication sur une terre déjà occupée;
- ensuite, un raccourcissement de la durée de mise en jachère, avant même la reconstitution de la fertilité du sol.

En effet, on appréhende tellement de voir les terres mises en longue jachère (dix ans, voire davantage) affectées à d'autres demandeurs que leur réensemencement peut survenir au bout

de trois à quatre années seulement, de façon à bloquer toute velléité de leur reversement dans le domaine aliénable géré par la Communauté rurale.

Une telle orientation illustre le fait que, par exemple, certains paysans, surtout parmi les Bédiks, prennent le risque de défricher des terres (en particulier sur les versants) qu'ils considèrent comme celles de leurs ancêtres.

Conclusion

L'intérêt du terroir de Bandafassi, au regard de l'évolution en cours du rôle de la jachère, est remarquable en raison du fait que, en l'absence de pression démographique, les terres laissées en jachères sont rapidement remises en culture pour ne pas être versées dans le lot de celles que le Conseil rural peut réaffecter. La jachère, dans ces conditions, ne permet plus de remplir sa fonction principale de reconstitution de la fertilité parce qu'elle risque de remettre en cause la pérennité de l'appropriation communautaire de la terre. Il s'agit là de la perception bédik qui ouvre sur une stratégie correspondant à une réponse pour un risque ainsi perçu.

La perspective peut se trouver motivée par des raisons différentes ; il y a non seulement le souci de tirer profit du cadre offert par la loi pour accéder à la terre et la garder, raison pour laquelle il est aussi important de ne plus pratiquer la longue jachère, en outre il s'agit d'une forme de concrétisation du rapport de force numérique qui leur est largement favorable dans la Communauté rurale.

C'est l'occasion de souligner qu'à Bandafassi les Peuls semblent en meilleurs termes avec l'administration qui, en milieu rural, cherche fréquemment à avoir comme allié le groupe ethnique majoritaire. À l'opposé, selon l'avis de certains responsables, les Bédiks ne fréquentent pas la sous-préfecture et ne développent apparemment pas une pression administrative et politique en leur faveur.

Ainsi, le comportement des uns et des autres entraînera des conséquences dans la distribution des terres dans un terroir où l'administration est très présente. Les paysans ne savent même pas le contenu de la loi et ne sont pas au courant des mutations décisives en cours (régionalisation). Pour les Bédiks l'application de la loi est perçue comme une spoliation ; c'est une manière, disent-ils, de redistribuer la terre en fonction des positions sociales ou politiques, c'est-à-dire à leur détriment.

Références

- Aïdara D.C. (1995). *Occupation de l'espace et onchocercose dans l'arrondissement de Salémata*, T.E.R. maîtrise, Département de géographie, Ucad, 101 p.
- Benoît M. (1993). *Le Parc national du Niokolo Koba : Livre blanc*, Dakar, Orstom, 51 p.
- Boulet J., Talineau J.-C. (1988). « Éléments de l'occupation du milieu rural et système de production agricole au Fouta-Djallon (République de Guinée) », *Cah. Orstom, Sér. Sci. Hum.*, vol. XXIV, n° 1 : pp. 99-117.
- Chauvel A. (1967). *Note explicative, Carte pédologique du Sénégal au 1/200 000^e : Feuille de Kédougou et Kiéniéba-Kossanto*, Dakar, Orstom, 155 p., 2 cartes, *multigr.*
- Gomila J., Ferry M.P. (1966). « Notes sur l'ethnographie des Bédik (Sénégal Oriental) », *Journal de la Société des africanistes*, t. XXXVI : pp. 209-249.
- Ndiaye T. (1997). « Organisation villageoise et gestion des terroirs : L'exemple de Bandafassi », mém. maîtrise, Ucad Dakar, août 1997, 104 p.
- Pelissier P. (1966). *Les paysans du Sénégal, Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yriex, Fabrègue (impr.), 939 p., 74 fig.

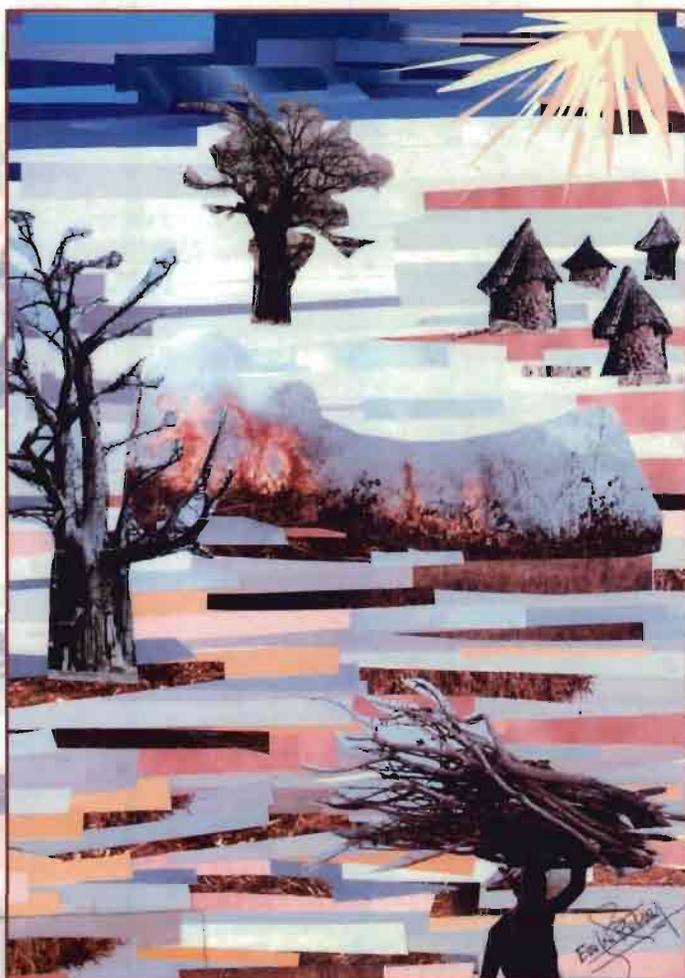
La jachère en Afrique tropicale

Rôles, Aménagement, Alternatives

Ch. Floret et R. Pontanier

Volume 1

Actes du Séminaire international, Dakar, 13-16 avril 1999



La jachère en Afrique tropicale.
Rôles, aménagement, alternatives

Fallows in tropical Africa.
Roles, Management, Alternatives

Volume I

Actes du Séminaire international

Dakar, 13-16 avril 1999

Proceedings of the International Seminary

Dakar, Avril 13-16, 1999

Édité par

Ch. Floret et R. Pontanier



ISBN : 2-7099-1442-5

ISBN : 2-7420-0301-0

Éditions John Libbey Eurotext

127, avenue de la République, 92120 Montrouge, France

Tél : (1) 46.73.06.60

e-mail: contact@john-libbey.eurotext.fr

[http : www.john-Libbey.eurotext.fr](http://www.john-Libbey.eurotext.fr)

John Libbey and Company Ltd

163-169 Brompton Road,

Knightsbridge,

London SW3 1PY England

Tel : 44(0) 23 80 65 02 08

John Libbey CIC

CIC Edizioni Internazionali

Corso Trieste 42

00198 Roma, Italia

Tel. : 39 06 841 26 73

© John Libbey Eurotext, 2000, Paris